

Date :	15 juillet 2022
Emetteur :	DD40 / DD33 - Direction
Objet :	Impact sanitaire des fumées liées aux incendies de forêts
Référence(s) :	A l'attention des professionnels de santé

De nombreux questionnements de la population portent sur la présence de fumées issues des incendies des feux de forêts de Gironde, avec un nuage et des odeurs de bois brûlés perceptibles en fonction de la direction des vents, jusqu'à Mont-de-Marsan, voire jusque dans les Pyrénées-Atlantiques.

La question de l'exposition à une toxicité éventuelle de ses fumées se pose.

La qualité de l'air dans les départements fait l'objet d'un suivi régulier qui permet d'évaluer les effets de l'exposition éventuelle aux particules fines notamment.

Il est important de distinguer l'exposition des professionnels à proximité des incendies et des populations plus ou moins éloignées des foyers actifs.

En priorité, les risques sanitaires à considérer sont ceux liés à la proximité immédiate avec les incendies comme l'intoxication au monoxyde de carbone (pouvant être à l'origine de maux de tête inhabituels, nausées, vomissements et de sensation de malaise). Concernant les risques respiratoires, les professionnels exposés disposent de leurs propres mesures du risque. Les mesures de protection de la population générale sont actualisées en fonction de la situation et peuvent aller jusqu'à l'évacuation de certaines zones.

Dans les zones plus éloignées où parviennent les fumées des feux de forêt, les inquiétudes portent surtout sur l'impact sanitaire des particules fines. La fumée provenant des incendies de forêt est un mélange complexe. Sa composition dépend de multiples facteurs (type de bois ou de végétation, humidité, température du feu, vents et conditions météorologiques).

La majorité des études épidémiologiques suggère que les particules engendrées lors des feux de végétation induisent surtout des effets respiratoires à court terme et peu d'effets cardiovasculaires.

Ainsi, les principaux symptômes qui seraient parfois associés à une exposition de quelques minutes à quelques jours aux particules fines sont :

- une irritation des voies respiratoires supérieures (irritation nasopharynx, toux, irritation de la gorge)
- une difficulté respiratoire (sifflement, douleur et sensation de serrement).

Conduites à tenir par les professionnels de santé :

Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence 15-SAMU. Les recommandations sont simplement de limiter le temps passé à l'extérieur et de restreindre les activités physiques intenses. Ces conseils de bon sens touchent à la fois les personnes sensibles et les personnes en bonne santé, incommodées par la fumée.

Pour les personnes à risques (femmes enceintes, jeunes enfants, personnes âgées, et/ou avec antécédents de type asthme ou insuffisance respiratoire chronique), une vigilance particulière est nécessaire. En dehors des mesures précédemment décrites, ces personnes doivent également se rapprocher d'un médecin généraliste, et à défaut, en fonction de l'intensité des symptômes, contacter le N° d'urgence 15.

Les professionnels de santé sont aussi appelés à la vigilance pour les personnes qui pourraient être psychologiquement affectées par ces événements.